

PROVINCE DE QUÉBEC37^e LÉGISLATURE1^{re} SESSION**QUÉBEC, LE 16 JUIN 2004**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 16 juin 2004

Aujourd'hui, à seize heures quatre minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants:

- n^o 48 Loi abrogeant la Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec et modifiant d'autres dispositions législatives
- n^o 50 Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et d'autres dispositions législatives eu égard au statut des juges de paix
- n^o 58 Loi concernant l'abolition des rentes aux Îles-de-la-Madeleine

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.